



## NOTE DE SYNTHÈSE N°4

### OBJET : ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2022 M14

RAPPORTEUR : Madame GALLOIS

#### EXPOSÉ

Le Budget Primitif 2022 de la commune s'établit de la manière suivante en fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	%
011	Charges à caractère général	1 240 000,00 €	32,00%
012	Charges de personnel	1 795 900,00 €	46,35%
014	Atténuation de produits	38 000,00 €	0,98%
65	Autres charges	418 000,00 €	10,79%
66	Charges financières	121 300,00 €	3,13%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,03%
022	Dépenses imprévues	52 400,00 €	1,35%
042	Opération d'ordre transfert	208 400,00 €	5,38%
<b>Total</b>		<b>3 875 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	%
013	Atténuation de charges	20 225,91 €	0,52%
70	Produits des services	636 200,00 €	16,42%
73	Impôts et Taxes	2 310 000,00 €	59,61%
74	Dotations et participations	528 300,00 €	13,63%
75	Autres produits de gestion	1 500,00 €	0,04%
76	Produits financiers	1 500,00 €	0,04%
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	0,13%
042	Opération d'ordre transfert	40 000,00 €	1,03%
002	Résultat reporté	332 274,09 €	8,57%
<b>Total</b>		<b>3 875 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Le Budget Primitif 2022 de la commune s'établit de la manière suivante en investissement :

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	%
20-21-23	Opérations équipements	2 389 000,00 €	52,37%
16	Emprunts et dettes	270 000,00 €	5,92%
020	Dépenses imprévues	55 063,07 €	1,21%
001	Solde d'exécution négatif	107 936,93 €	2,37%
040	Opération ordre transfert	40 000,00 €	0,88%
041	Opérations patrimoniales	1 700 000,00 €	37,26%
<b>Total</b>		<b>4 562 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>



CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT	%
13	Subvention investissement	434 575,00 €	9,53%
10	Dotations, fonds divers	194 988,07 €	4,27%
16	Emprunts et dettes assimilés	1 468 000,00 €	32,18%
024	Produit cessions d'immobilisations	249 100,00 €	5,46%
040	Opération ordre transfert	208 400,00 €	4,57%
041	Opérations patrimoniales	1 700 000,00 €	37,26%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	306 936,93 €	6,73%
<b>Total</b>		<b>4 562 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

En outre, il est désormais obligatoire qu'un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Pour l'année 2021, les indemnités s'établissent ainsi :

<b>Indemnités Elus POULX 2021</b>		
<b>DU 01/01/2021 au 31/12/2021</b>		
<b>Nom Prénom</b>	<b>Mensuel Brut Moyen</b>	<b>Annuel Brut</b>
BRAGUIER Angélique	812,88 €	9 754,56 €
COMPEYRON Sylvie	812,88 €	9 754,56 €
GALLOIS Nho	812,88 €	9 754,56 €
GUIHERMET Christian	812,88 €	9 754,56 €
LAUTIER Lisbeth	221,69 €	2 660,28 €
MAILLER Eve	812,88 €	9 754,56 €
MEINEL Sylvie	221,69 €	2 660,28 €
POUSSIN Christian	812,88 €	9 754,56 €
QUITTARD Patrice	2 032,21 €	24 386,52 €
SAUGUES Joël	812,88 €	9 754,56 €
STRUBEL Armand	812,88 €	9 104,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 978,63 €</b>	<b>107 093,25 €</b>

<b>Indemnités Elus NIMES-METROPOLE 2021</b>		
<b>Nom Prénom</b>	<b>Mensuel Brut Moyen</b>	<b>Annuel Brut</b>
<b>DU 01/01/2021 au 31/12/2021</b>		
QUITTARD Patrice	835,12 €	10 021,44 €



## PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,  
Vu la délibération 2022/03/24/06 du 24 Mars 2022 de la commune de Poulx relative au débat d'orientation budgétaire,  
Vu le BP 2022 M14 de la commune annexé à la présente décision,  
Considérant le rapport d'orientation budgétaire,  
Considérant l'avis émis par le pré conseil le 5 Avril 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le BP 2022 M14 de la commune.

PROJET